



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'INDRE

Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre

Arrêté n° 2016 /SDIS/AC du 15 FEV. 2016
portant inscription sur la liste d'aptitude des sapeurs-pompiers de l'Indre,
pour participation à l'équipe départementale de la prévention

LE PREFET DE L'INDRE

Chevalier de l'ordre national du mérite

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;
VU le décret n°2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;
VU l'arrêté du 8 août 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires ;
VU l'arrêté du 30 septembre 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels ;
VU l'arrêté du 6 juin 2013 relatif aux activités pouvant être exercées par les sapeurs-pompiers volontaires ;
VU le règlement opérationnel du SDIS de l'Indre ;
VU l'arrêté ministériel du 25 janvier 2006 fixant le guide national de référence relatif à la prévention ;
VU l'avis du conseiller technique départemental ;
SUR proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRETE

Article 1^{er} : les sapeurs-pompiers dont les noms suivent ont été déclarés aptes à assurer les missions de prévention de l'Indre pour un an à compter de la date de signature du présent arrêté.

EMPLOI

GRADE – NOM – PRENOM

Préventionniste (PRV 3)	Commandant PASQUIER Daniel (responsable départemental prévention)
Préventionniste (PRV 2)	Lieutenant-colonel LAHOUSOY Thierry Lieutenant-colonel POTIER J. Luc Commandant BOURDIN Sébastien Commandant GRESSANT Patrick Commandant KOWALSKI Isabelle Commandant VALSECCHI Richard Capitaine BOITTIN Samuel Capitaine FABRE Pierre Capitaine MATERNA Hubert Capitaine PEUVEL Thierry Lieutenant BODINIER Thierry Lieutenant CARBONNE Renaud Lieutenant CARRO Guy-Noël Lieutenant LEGRAND Julien Lieutenant MAUSSANG Sébastien Lieutenant MERIAU Philippe Lieutenant PICHON Romain Lieutenant POUXVIEL Laurent Adjudant-chef LE CLEZIO Franck

Article 2 : le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs du SDIS.


Alain Espinasse